RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 22205
Numéro SIREN : 788 951 713
Nom ou dénomination : EQUALITYS

Ce dépôt a été enregistré le 25/11/2019 sous le numéro de dépôt 121581



20191215812018

DATE DEPOT : 25/11/2019

N° DE DEPOT : 121581

N° GESTION : 2012B22205

N° SIREN : 788951713

DENOMINATION : EQUALITYS

ADRESSE : 75 rue de la Fontaine au Roi 75011 Paris

MILLESIME : 2018

equalitys

75, rue de la fontaine au roi - 75011 PARIS
SAS au capital variable de 15 000 € - RCS Paris 788 951 713

Greffe du Tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le :
25 NOV. 2019
Sous le N° : 121581

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

DU 28 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 28 juin à 10 heures, les associés de la SAS EQUALITYS au capital variable de 15 000 euros, ont été consultés par écrit, sur convocation adressée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 4 juin 2019.

Le bordereau et les récépissés des lettres d'envois en question sont déposés sur le bureau de l'assemblée.

Le présent procès-verbal comporte :

- Le résultat de chaque vote ;
- Le texte de chaque délibération.

1) Rappel de l'ordre du jour

- Approbation des résolutions soumises aux associés relatives aux comptes sociaux de l'exercice 2018
- Quitus donné au président
- Affectation du résultat de l'exercice 2018
- Accomplissement des formalités

2) Feuille de présence

Les actionnaires présents et/ou représentés ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent.

Il est constaté, d'après les bulletins de vote reçus, que les associés votant totalisent un nombre de voix suffisant pour que les questions figurant à l'ordre du jour puissent être votées.

3) Adoption des résolutions

Première résolution : approbation des comptes de l'exercice 2018

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion sur l'activité et de la situation de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et sur les comptes de cet exercice approuvent les comptes et le bilan de l'exercice 2018, tels qu'ils ont été arrêtés par le cabinet d'expertise comptable ECE et qui se soldent par un bénéfice net de 40 894 euros pour l'exercice 2018.

Ils prennent note que la société n'a exposé aucune dépense non déductible des résultats pour le calcul de l'impôt sur les sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

Deuxième résolution : quitus

Les associés, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, donnent au président quitus, pleine et entière décharge de l'exécution de son mandat pour l'exercice 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

Troisième résolution : affectation du résultat

Les associés décident d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

En totalité au compte "report à nouveau" qui de la somme de 21 503 €, se trouve porté à la somme de 62 397 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

Quatrième résolution : accomplissement des formalités

Les associés donnent tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de leurs décisions en vue de toute formalité légale de dépôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

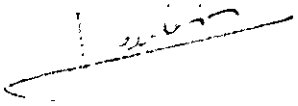
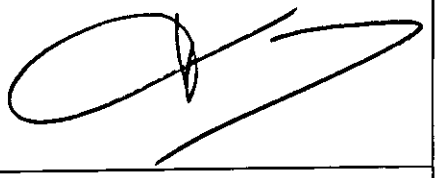
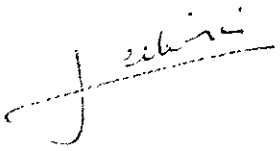
Le Président
Bernard LEIBOVICI

equalitys

75, rue de la fontaine au roi - 75011 PARIS
SAS au capital variable de 15 000 € - RCS Paris 788 951 713

Feuille de présence

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

Nombre d'actions	*Nom, prénoms des ossociés présents*	*Nom des représentonts*	*Signotures*
10	LEIBOVICI Bernard		
140	LEIBOVICI Françoise		
120	PAPIN Jean-Pierre		
30	COUTANT Jacques	LEIBOVICI Bernard	
TOTAL 300			

La feuille de présence est certifiée exacte par le Président de l'assemblée, et par les membres du bureau.
Il est déclaré y avoir 3 membres présents, et 1 membre représenté, soit un total de voix de 300 voix.

Fait à Paris, le 28 juin 2019

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2019

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre			
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			

Régime simplifié d'imposition
Régime réel normal X

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société

SAS EQUALITYS

Adresse du siège social

75 rue de la Fontaine Au Roi

SIRET [redacted]

Adresse du principal établissement

Ancienne adresse en cas de changement

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le regime des groupes de societés doivent déposer cette declaration en deux exemplaires (art 223 A a U du CGI)

Date d'entree dans le groupe de la société déclarante

Pour les societes filiales designation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la societe mère

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal — Benefice imposable a 33 1/3% ou a 31% — Benefice imposable a 28% — Deficit

Benefice imposable a 15%

2 Plus-values

PV a long terme imposables a 15% — Resultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets a 15%

PV a long terme imposables a 19% — Autres PV imposables a 19% — PV a long terme imposables a 0% — PV exonérées (art 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art 44 sexies — Jeunes entreprises innovantes art 44 sexies-0 A — Pole de competitivite art 44 undecies

Entreprises nouvelles art 44 septies — Zone franche d'activité art 44 quaterdecies — Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies — Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A — Autres dispositifs

Societe d'investissement immobilier cotee — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif art 244 quater W — dans le secteur du logement social art 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2 Au titre des revenus auxquels est attaché en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1) cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom / NIF

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) cocher la case ci-contre

Dans ce cas veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom / NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON — Si oui indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél	Tél

OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA OMGA ou du viseur conventionné

Date — Lieu PARIS

Qualité et nom du signataire

Signature

N° d'agrément du CGA OMGA/viseur conventionné

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Formule obligatoire
article 223 du Code général des impôts

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2019

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES; AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le(les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a) (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48 3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants 1	Pour les S A R L. : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les : Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8
MME FLAGNE FRANCOISE ASSOCIE 3 AVENUE DE VERC							
94410 SAINT MAURICE	140	2018	36 383		7 730		
M. PARIS JEAN PIERRE ASSOCIE 4 CITE GRISET							
75011 PARIS	120	2018	36 353		9 879		
MR COUTANT JACQUES ASSOCIE 132 RUE CRICET							
37000 TOURS	30	2018			8 377		
M. LEIBOVICI BERNARD PRESIDENT 3 AVENUE DE VE							
94410 SAINT MAURICE	10	2018					

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		* MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux hand capés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Cegid Group

DGFiP N° 2050 2019

Page 1

(1)

BILAN - ACTIF

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Designation de l'entreprise

Adresse de l'entreprise

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*

Durée de l'exercice précédent*

Néant *

Numéro SIRET* 7 3 2 9 5 7 2 3 2 6 2 2 3

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le ... Net 3	Exercice N-1 clos le ... Net 4	
	Capital souscrit non appelé (I)	AA	6 000		6 000	6 000
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB				
	Frais de développement *	CX				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 [illegible]	AG	1 [illegible]	
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	4 [illegible]	AU	2 [illegible]	2 [illegible] 345
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		2 [illegible]
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	1 [illegible]	BI	1 [illegible]	1 [illegible]
	TOTAL (II)	BJ	8 [illegible]	BK	5 [illegible]	3 [illegible] 3 [illegible]
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	5 [illegible]	BY	[illegible]	6 [illegible] 433
	Autres créances (3)	BZ	12 [illegible]	CA	12 [illegible]	9 [illegible]
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	[illegible]	CG	[illegible]	11 [illegible]
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CJ		1 [illegible]
	TOTAL (III)	CJ	[illegible]	CK	[illegible]	[illegible]
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt restant à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO		IX		
				GP		GR

Renvoi

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Désignation de l'entreprise [illegible] — Néant *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 24 000)	DA	36 000	36 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence FK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 562	3 562
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	21 503	(18 466)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	40 894	39 969
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	95 959	55 065
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	11 329	1 402
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	989	8 087
	Dettes fiscales et sociales	DY	41 378	58 020
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	11 765	11 181
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	65 450	78 690
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	161 409	133 755

RENVOIS			
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Ecart de réévaluation libre	1D	
	Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	65 450 / 78 690
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2019

Désignation de l'entreprise [illegible] — Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N			Exercice (N-1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC	
	Production vendue : biens*	FD		FE	FF	
	Production vendue : services*	FG	422 353	FH	FI	323 332
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	422 353	FK	FL	323 332
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	224
	Autres produits (13) (11)				FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	323 332
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	123 261
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	3 423
	Salaires et traitements*				FY	139 362
	Charges sociales (10)				FZ	43 640
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*				GA	299
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : - dotations aux provisions				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	2 200
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	344 323
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	-21 000
OPÉRATIONS EN COMMUN	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GA	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	

Formulaire obligatoire (article 44 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2019

Page 4

Désignation de l'entreprise : BAR L'OVALE - YS

Néant : ... *

		Exercice N	Exercice N-1			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	6 114	2 534		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	6 114	2 534		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	23 500	1 744		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	23 500	1 744		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(17 386)	790		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	408 722	327 866		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	367 829	287 896		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	40 894	39 969		
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY				
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG				
	(3) Dont - Crédit bail mobilier *	HP				
	(3) Dont - Crédit bail immobilier	HQ				
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC				
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD				
	(9) Dont transferts de charges	A1	226			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives	A6	obligatoires	A9		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
DIFF. REGLEMT & REPRISE C/C& DISSOLUT°HANDITYS	22 962	6 007
INTERETS RETARDS CAISSE DE DEPOT		107
CESU 2017	538	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs

	Exercice N Charges antérieures	Produits antérieurs

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cerfa 12956

* Des explications concernant cette rubrique seront données dans la notice n° 2032

(5) **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054 2019

Désignation de l'entreprise

Néant

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
			1	2	3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		DS	DT
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	1 225	KE	KF
CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants	KJ		KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants	KM		KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions — Dont Composants — M2	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants — M3	KS		KT	KU
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV		KW	KX
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	331	KZ	LA
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	1 203	LC	LD 2 385
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
	Avances et acomptes	LK		LL	LM
	TOTAL III	LN	1 534	LO	LP 2 385
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
	Autres participations	8I		8V	8W
	Autres titres immobilisés	IP	1 [illegible]	IR	IS
	Prêts et autres immobilisations financières	IT	[illegible]	IU	IV
	TOTAL IV	IQ	3 [illegible]	IR	IS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	OG	[illegible]	OH	OI 2 385

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions : par virement de poste à poste	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * / Écart de mise en équivalence * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
			4	5	6	7
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	JN		CO	DO	DP
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	JO		LV	LW 3 225	IX 3 225
CORPORELLES	Terrains	JP		LX	LY	LZ
	Constructions — Sur sol propre	JQ		MA	MB	MC
	Constructions — Sur sol d'autrui	JR		MD	ME	MF
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions	JS		MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	JT		MJ	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers	JU		MM	MN	MO
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	JV		MP	MQ 331	MR 331
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	JW		MS	MT 2 [illegible]	MU [illegible]
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	JX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	JY		MZ	NA	NB
	Avances et acomptes	JC		ND	NE	NF
	TOTAL III	JY		NG	NH [illegible]	NI [illegible]
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	JZ		OL	MP	OW
	Autres participations	JO		OX	OY	OZ
	Autres titres immobilisés	JI		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières	J2		2E	2F	2G
	TOTAL IV	J3		NJ	NK	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	JJ		OS	OT	OXI

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

6 AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire article 53 A du Code Général des Impôts

Désignation de l'entreprise [illegible] Néant : *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CJ		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	3 220	PI		PG		PH	3 220	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		P7		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport	QH	43	QI	79	QJ		QK	122	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 363	QM	370	QN		QO	1 933	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III		QU	1 606	QV	449	QW		QX	2 055	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON	4 826	OP	449	OQ		OR	5 275	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Frais établissement	TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales agenc. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	TOTAL IV	NL		NM				NO
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non soumis (NP + NQ + NR)		NW	Total général non soumis (NS + NT + NU)	NY	Total général non soumis (NW - NY)	NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Cerfa Group

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

Désignation de l'entreprise Néant X *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3F		3A		3B		3C	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-III)*	3U		3D		3E		3H	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		3G		3H		3J	
	Amortissements dérogatoires	3X		3M		3N		3O	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 34 quinquies II du CGI)	3J		3K		3L		3M	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		3P		3Q		3R	
	TOTAL I	3Z		3S		3T		3U	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	F0		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1) *	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		1V		1W		1X	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	O6		O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		1Y		1Z		CA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UL		UI			
	- financières			UG		UH			
	- exceptionnelles			UJ		UK			

Total des mouvements affectant la dépréciation d'actifs à l'ouverture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-4 du CGI | 10

(1) Détailler sur feuille annexe la nature de constitution de la provision ou la cause justifiant la reprise.

N.B. : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur cette ligne mais sur celle correspondant à la nature des charges à payer dont la provision est prévue par l'article 39-1-3° du CGI.

* Décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 - article 2

(8) ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2019

Désignation de l'entreprise : SAS EQUALITYS — Néant : *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	1 119	UV	1 119	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	4 200		4 200		
	Autres créances clients	UX	48 370		48 370		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provisions pour dépréciation antérieurement constituées : LO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	1 178		1 178		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	8 383		8 383		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	945		945		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 152		2 152		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	66 313	VU	66 313	VV	
RENVOIS	(1) Montants des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	(1) Montants des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à 1 an maximum à l'origine	VG				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) — à plus de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	389	389		
Personnel et comptes rattachés	8C	18 468	18 468		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	13 950	13 950		
Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	8E				
Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VW	8 961	8 961		
Etat et autres collectivités publiques — Obligations cautionnées	VX				
Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et assimilés	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
Groupe et associés (2)	VI	11 328	11 328		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	11 755	11 755		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2				
Produits constatés d'avance	8L				
TOTAUX	VY	65 450	VZ 65 450		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des dettes contractées auprès des associés personnes physiques	VL	10 892
RENVOIS (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

(9) **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

DGFiP N° 2058-A 2019

Désignation de l'entreprise ... Néant ... *

Exercice N clos le : 3 1 1 2 2 0 1 8

I. RÉINTEGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 40 894

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

- Rémunération du travail (entreprises à IR) : de l'exploitant ou des associés — WB
- de son conjoint — moins part déductible * — à réintégrer
- Avantages personnels non déduits * (sauf amortissements à porter ligne 11 ci-dessous) — WD
- Autres charges et dépenses exclues (art. 39-4 du CGI) — WE
- Fraction des loyers à réintégrer dans le cas de locations par immeuble et de crédit-bail — RA
- Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles — WE
- Taxe sur les véhicules des sociétés (si entreprise à l'IS) — WG
- Part des loyers à prendre en réintégration (art. 237 ter D) — RB
- Provisions non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III) — WJ
- Charges à payer liées à des frais et pertes non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III) — WK
- Amendes et pénalités — WJ
- Charges financières (art. 212 bis)* — WZ
- Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI* — WY
- Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032) — IT

Quote-part (bénéfices revenant aux associés de personnes ou un GIE) — WL — (bénéfices ou profits exonérés en application d'une CIF) — LT — KN

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

- Moins-values nettes à long terme : - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) — IB
- Moins-values nettes à long terme : - imposées au taux de 0 % — ZN
- Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * : - Plus-values nettes à court terme — WN
- Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * : - Plus-values soumises au régime des fusions — WO
- Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à IS) — XR
- Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT * : Intérêts excédentaires (art. 212 bis du CGI) — SJ — Zones d'entreprises * exonérées — SW — WQ
- Dons ouvrant droit à versement de sol par les PME (art. 223 quater du CGI) — SX — Quote-part de 12 % des frais de gestion — MB
- Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage — YJ
- Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage — YJ

TOTAL I — WR : 40 894

II. DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

- Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE * — WT
- Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III) — WT

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

- Plus-values nettes à long terme : - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR) — WA
- Plus-values nettes à long terme : - imposées aux taux de 0 % — WB
- Plus-values nettes à long terme : - imposées aux taux de 19 % — WP
- Plus-values nettes à long terme : - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures — WW
- Plus-values nettes à long terme : - imputées sur les déficits antérieurs — XB
- Autres plus-values imposées au taux de 19 % — I6
- Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée * — WZ
- Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations) — ZA — XA
- Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * — ZY
- Majoration d'amortissement * — XD

Mesures d'orientation

Abattement sur plus-value de cession de titres de participation

- Titres de participation (régime des sociétés mères et filiales) (art. 145 et 216) — K9
- Titres de participation (régime des sociétés mères et filiales) (art. 145 et 216) — I2
- Titres de participation ouvrant droit à l'abattement (art. 219-I-a quinquies) — I5
- Parts de carried interest (art. 150-0 A III bis) — K3
- Parts de carried interest (art. 150-0 A III bis) — PA
- Titres de participation (régime des sociétés mères et filiales) (art. 145 et 216) — I6
- Titres de participation ouvrant droit à l'abattement (art. 219-I-a quinquies) — IF
- Titres de participation ouvrant droit à l'abattement (art. 219-I-a quinquies) — XC
- Titres de participation (régime des sociétés mères et filiales) (art. 145 et 216) — OV
- Titres de participation ouvrant droit à l'abattement (art. 219-I-a quinquies) — PC
- Titres de participation (régime des sociétés mères et filiales) (art. 145 et 216) — PP

- Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à IS) — XS
- Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (dont déductions exceptionnelles *) — XN — (Frais et charges (art. 39-5 du CGI) — ZI) — XG : 5 353
- Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage — YJ

TOTAL II — XI : 5 353

III. RÉSULTAT FISCAL

- Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II) — XI
- Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit (II moins I) — XJ
- Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à IS)* — ZI — XL
- Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à IS)* — XM : 0
- RÉSULTAT FISCAL : BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO) — XN — XO

Designation de l'entreprise [illegible] 31/12/2016

Détail des réintégrations diverses

Détail des déductions diverses

C I C E.		3 353
Total des déductions diverses	**XG**	3 353

(10) **DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B 2019

Désignation de l'entreprise [illegible] Néant *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	69 990
Déficits imputés (total des lignes XB et XI du tableau 2058-A)	K5	32 341
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	36 649
Déficits de l'exercice (Tableau 2058-A ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	36 649

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis, Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	3 371

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

à détailler, sur feuillet séparé		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis, Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	9N		8N	
	9Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9F	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9I	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN - ZV à 9S) et (YO - ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WL

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant à la début de l'exercice	Impulsions	Montant net à la fin de l'exercice
	11		

(1) Ce montant doit correspondre au report de la case XO du tableau 2058-A déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications doivent être fournies sur la nature de ces provisions.

11 TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS EQUALITYS — Néant : *

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	18 466
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	39 969
Prélèvements sur les réserves	OE	
TOTAL I	OI	21 503

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
	- Autres réserves	ZD	
Dividendes		ZE	
Autres répartitions		ZF	
Report à nouveau		ZG	21 503
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	21 503

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N	Exercice N-1
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT	33 392	31 875
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée ≤ 6 mois J8)	YQ	20 446	13 821
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	YS	5 474	4 988
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV	80	81
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	64 090	52 855
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	123 360	103 261
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW	452	449
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS	9Z	1 851	4 960
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	2 303	5 409
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont TVA interne sur les produits pétroliers)	YY	84 632	65 066
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	8 998	12 098
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018)*	OB	139 222	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	OS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au C.G.I.)	Si oui cocher 1, Sinon 0 ZR 0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH		

RÉGIME DE GROUPE*

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL
		Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC
Groupe : résultat d'ensemble	JD	Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO
		Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Formulaire obligatoire art. 53 A du Code général des Impôts

(16)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E-SD 2019

Désignation de l'entreprise : [illegible]		Néant	☐
Exercice ouvert le : [illegible] et clos le : [illegible]	Durée en nombre de mois	1	2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel *		YP	3
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	422 382
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles se rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OI	
TOTAL 1	OV	[illegible]
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OL	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	[illegible]
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	6 [illegible]4
TOTAL 2	OM	6 33[illegible]
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	132 914
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	2 200
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OO	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles se rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	[illegible]
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	306 [illegible]
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF)	SV	[illegible]

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 11*, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case	FV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 1061)	GX	[illegible]	Effectifs au sens de la CVAE *	FY	[illegible]
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX		
Période de référence	GY	[illegible]	GZ	[illegible]	
Date de cessation			FR		

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2019
Page 16

Formulaire obligatoire sauf cas de dispense (cf. ci-dessus)

liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1 / 2 (1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31 12 2018 — N° SIRET 398 911 713 00023

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS EQUALITYS

ADRESSE (voie) 76 rue de la Fontaine Au Roi

CODE POSTAL 75011 — VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	300

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique — Dénomination — N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions — Adresse N° — Voie — Code postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination — N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions — Adresse N° — Voie — Code postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination — N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions — Adresse N° — Voie — Code postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination — N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions — Adresse N° — Voie — Code postal — Commune — Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME — Nom patronymique PLAGNE — Prénom(s) FRANCOISE
Nom marital LEIBOVICI — % de détention 46,67 — Nb de parts ou actions 140
Naissance : Date 030263 — N° Département — Commune — Pays
Adresse : N° 3 — Voie AVENUE DE VERDUN
Code postal 94410 — Commune SAINT MAURICE — Pays

Titre (2) M. — Nom patronymique PAPIN — Prénom(s) JEAN PIERRE
Nom marital — % de détention 40,00 — Nb de parts ou actions 120
Naissance : Date 180268 — N° Département 85 — Commune 85 — Pays FR
Adresse : N° 4 — Voie CITE GRISET
Code postal 75011 — Commune PARIS — Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFiP N° 2059-F 2019
Page 17

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE [illegible] N° SIRET [illegible]

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS EQUALLEYS

ADRESSE (Voie) [illegible]

CODE POSTAL [illegible] VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 4 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 300

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénoms

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance Date N° Département Commune Pays

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénoms

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance Date N° Département Commune Pays

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Indiquer le nombre de pages jointes à l'imprimé (exemple : 1/2, 2/2).

(2) Indiquer, pour les personnes physiques, Mme pour Madame, Mlle pour Mademoiselle, M pour Monsieur.

* Rayer la mention inutile.